

à l'unisson

Société par actions simplifiée à capital variable
Au capital de 2.000 euros

Siège social : 6 Rue des Bateliers
92110 CLICHY

908 581 176 RCS NANTERRE

* * * * *

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Les soussignés,

Monsieur Sidi AZZAOU

Détenant mille actions, ci
En pleine propriété

1.000 actions

Monsieur Sylvain LOISON

Détenant mille actions, ci
En pleine propriété

1.000 actions

Soit les seuls associés de la Société à l'unisson, détenant ensemble 1.000 actions, soit la totalité des actions émises par ladite Société,

Statuant conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, étant déclaré à ce titre que l'ordre du jour de la présente réunion et le projet des décisions ci-après ont été communiqués aux associés préalablement à la présente réunion et qu'il a été fait droit à l'ensemble des demandes de chaque associé dans le cadre de son droit à l'information, chaque associé reconnaissant avoir disposé des pièces et informations nécessaires lui permettant de se prononcer en connaissance de cause sur les projets de décisions soumis,

Connaissance prise de l'ordre du jour suivant :

- **Constatation de la réalisation définitive des apports de titres de la Société au profit de la société A L'UNISSON – SIDI AZZAOU et de la société A L'UNISSON – SYLVAIN LOISON ;**
- **Agrément des nouvelles associées ;**
- **Pouvoirs à donner en vue des formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés,

Connaissance prise de l'exposé de la présidence et des projets d'apports suivants :

- Apport par Monsieur Sidi AZZAOU de 1.000 actions de la Société, au profit de la société A L'UNISSON – SIDI AZZAOU (R.C.S. Versailles 933 859 019) ;
- Apport par Monsieur Sylvain LOISON de 1.000 actions de la Société, au profit de la société A L'UNISSON – SYLVAIN LOISON (R.C.S. Bobigny 933 229 916) ;

Paraphe

Sl

Paraphe

S A

Approuvent, à l'unanimité, lesdits projets d'apports.

Constatent, à l'unanimité, la réalisation définitive, par acte en date ce jour, des apports suivants :

- Apport par Monsieur Sidi AZZAOUÏ au profit de la société A L'UNISSON – SIDI AZZAOUÏ, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis 33 Rue de la Gare - 78440 ISSOU, immatriculée au R.C.S. de Versailles sous le n° 933 859 019, des 1.000 actions lui appartenant dans la Société à l'unisson ;
- Apport par Monsieur Sylvain LOISON au profit de la société A L'UNISSON – SYLVAIN LOISON, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis 195 avenue de Lattre de Tassigny - Bât. E – Appt E03 - 93800 EPINAY-SUR-SEINE, immatriculée au R.C.S. de Bobigny sous le n° 933 229 916, des 1.000 actions lui appartenant dans la Société à l'unisson ;

Décident, à l'unanimité, d'agréer en qualité de nouvelles associées, conformément à l'article 13 des statuts :

La société A L'UNISSON – SIDI AZZAOUÏ

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros,
Dont le siège social est sis 33 Rue de la Gare - 78440 ISSOU,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 933 859 019

Et

La société A L'UNISSON – SYLVAIN LOISON

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros,
Dont le siège social est sis 195 Avenue de Lattre de Tassigny – Bâtiment E – Appartement E03 –
93800 EPINAY-SUR-SEINE,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 933 229 916

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés donnent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra.

* * * * *

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

A cet effet, un original des présentes est remis à la Présidence qui le reconnaît.

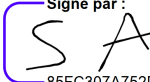
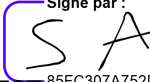
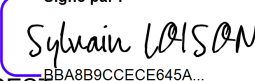
Les soussignés conviennent expressément et requièrent du rédacteur des présentes que le présent acte soit signé **par voie de signature électronique via l'application logicielle « DocuSign »** en application des articles 1366 et suivants du Code civil.

Paraphe
Sl

Paraphe
S A

Les soussignés se dispensent réciproquement et dispensent le rédacteur des présentes d’établir un exemplaire original du présent acte par signataire. En conséquence de quoi, il est reconnu et pleinement accepté par chaque soussigné que :

- L’existence, l’origine, la réception, la consistance et l’intégrité du présent acte seront pleinement et suffisamment établies à l’égard de chaque signataire par la transmission électronique de celui-ci à l’ensemble des signataires.
- Le présent acte aura date certaine et entrera en vigueur à la date de signature par le dernier en date des signataires.

signatures	
La Présidence Monsieur Sidi AZZAOU	Signé par :  85FC307A752D459... Date de signature : 03-10-2025 22:40:06 CEST
Monsieur Sidi AZZAOU	Signé par :  85FC307A752D459... Date de signature : 03-10-2025 22:40:06 CEST
Monsieur Sylvain LOISON	Signé par :  BBA8B9CCECE645A... Date de signature : 03-10-2025 21:58:29 CEST